

Chemin :**Loi n° 2001-624 du 17 juillet 2001 portant diverses dispositions d'ordre social, éducatif et culturel (1)**

▶ TITRE III : RATIFICATION DU CODE DE LA MUTUALITÉ.

Article 7

Est ratifiée l'ordonnance n° 2001-350 du 19 avril 2001 relative au code de la mutualité et transposant les directives 92/49/CEE et 92/96/CEE du Conseil des 18 juin et 10 novembre 1992, prise en application de la loi n° 2001-1 du 3 janvier 2001 portant habilitation du Gouvernement à transposer, par ordonnances, des directives communautaires et à mettre en oeuvre certaines dispositions du droit communautaire, sous réserve de la modification suivante (modification de l'article L. 111-3 du code de la mutualité)

Liens relatifs à cet article

Cite:

Loi 2001-1 2001-01-03
Ordonnance 2001-350 2001-04-19

Codifie:

Ordonnance n°2001-350 du 19 avril 2001
Rapport - art. 1 (V)
Rapport - art. 2 (V)
Rapport - art. 3 (V)
Rapport - art. 4 (V)
Rapport - art. 5 (M)
Rapport - art. 5 (V)